



Un territoire
proche de ses
habitants



Zoom sur l'habitat participatif - p.4 - 5



TEOM : Rencontre avec JF Mancel - p.8



Le FC Chambly fait rêver - p.11



Tous mobilisés contre le cancer du sein #octoberose

Le mot du Président, Jean-François MANCEL



Nous avançons.

En ces temps incertains, votre Communauté de communes avance pas à pas, pour améliorer votre vie quotidienne.

Notre réflexion pour un développement durable bien maîtrisé vous sera soumise prochainement.

En partenariat avec la chambre de commerce, nous allons rendre encore plus attractives nos zones d'activités pour plus facilement travailler près de chez soi.

Le Pass Thelle Bus, au moment où l'on s'en prend gravement aux automobilistes, couvre désormais tout notre territoire.

Nous allons mieux adapter les horaires de garde d'enfants aux besoins des familles...

En un mot, nous avançons pour vous.

Nouveau site internet



Nous sommes à l'écoute !

Afin de mieux répondre à vos attentes, le site www.thelloise.fr fera peau neuve d'ici quelques semaines !

N'hésitez pas à nous envoyer vos suggestions via Facebook ou par mail contact@thelloise.fr
Merci de votre participation !



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - BP 45 - 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77



Le S.C.O.T Schéma de Cohérence Territoriale



Où en est la Communauté de communes ?

Le diagnostic territorial du SCOT s'est terminé le jeudi 20 septembre 2018 avec une 4ème réunion sur l'habitat. Cette réunion était la dernière du territoire, précédée d'un état des lieux sur l'environnement, les paysages mais également sur les réseaux, équipements, mobilité et transports, services au public, développement économique et désormais tourisme.

La Communauté de communes entame les réflexions qui aboutiront à la définition des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCOT.

Ce PADD sera ensuite présenté et débattu au sein du conseil communautaire en fin d'année 2018. Ce document contiendra les grandes orientations dans les différentes thématiques abordées dans l'état des lieux.

Une fois ce document soumis au conseil communautaire, la Communauté de communes Thelloise devra travailler à la traduction de ce PADD dans le document d'orientations et d'objectifs (déclinaison des objectifs en orientations concrètes) dès le début d'année 2019.

La concertation se poursuivra avec une première réunion publique fin 2018-début 2019 pour présenter les grandes orientations du PADD.

Suivez la date et le lieu sur www.thelloise.fr

Voirie communautaire



Les travaux ont été effectués par l'entreprise COLAS, titulaire du marché pour un coût de 380 000 € TTC

La Communauté de communes assure l'entretien de plus de 37 kms de voirie (bande de roulement) sur 28 voies du territoire. Chaque année un programme de travaux d'entretien et de revêtement est réalisé. En août 2018, des travaux de renforcement et d'élargissement ont été réalisés pour sécuriser la voie communautaire reliant la commune de Belle-Eglise au nouveau giratoire de la RD1001 ; section située aux abords de l'axe Paris-Beauvais de la RD1001.

En effet, la création de la liaison entre la RD49 et la RD1001 pendant l'été 2017, a généré un flux de véhicules plus important.

Mouv'Oise



La charge est gratuite jusqu'au 1er Janvier 2019.
Les charges seront ensuite payantes, suivant un barème en cours d'élaboration. Plus d'infos : www.mouv-oise.fr

La Communauté de communes Thelloise a souhaité s'associer aux actions du SE60 en matière d'éco-mobilité à travers le projet Mouv'Oise qui vise à installer sur notre territoire des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

L'implantation de chaque borne a été déterminée en concertation suivant les critères définis par l'ADEME : à proximité des points majeurs d'intermodalité (covoiturage, gares,...), des pôles d'emplois denses, des centres bourgs et de leurs commerces, des lieux touristiques,...

Cette initiative s'avère positive puisque Thelloise est la deuxième Communauté de communes utilisatrice dans l'Oise après l'agglomération de Beauvais, avec pas moins de 11 bornes installées sur 10 communes.

Info - Pass Thelle Bus

Pierre DESLIENS, 1er Vice-président, en charge des transports, a été invité par la Maison de la Solidarité et des Familles (MSF) de Chambly pour présenter le réseau Pass Thelle Bus de la Communauté de communes Thelloise et cela en présence des responsables des MSF du secteur et des demandeurs d'emploi.

Une prochaine présentation aura lieu courant novembre à la MSF de Noailles.

Comment réserver votre trajet en Pass Thelle Bus ?

Contactez la centrale de réservation « Oise Mobilité » au 0970 150 150 du lundi au samedi entre 08h00 et 19h00

Plus d'infos : www.oise-mobilite.fr - www.passthellebus.com
Pour votre information, la Communauté de communes et son partenaire de transports travaillent en étroite concertation avec Oise Mobilité à l'amélioration du service de réservation.





Visite du hameau à Tillard

Le 20 juin 2018, le service urbanisme de la Thelloise organisait une sortie de terrain afin d'appréhender différents projets d'urbanisme.

La matinée a commencé par la visite de deux projets de construction. Le maire d'Abbecourt, Jean-Jacques Anthéaume a accompagné le groupe découvrir un lotissement situé rue des Rosiers en cours de livraison et un autre en tout début de travaux dans la Grande Rue (viabilisation et commercialisation de 20 terrains à bâtir libres de constructeurs). Elle s'est terminée par une visite du hameau et de la chapelle de Tillard. Le Maire, Jean Vertadier, a présenté la restauration du monument historique. En route, une pause s'est imposée pour un projet innovant d'habitat participatif.

Entretien avec les habitants du Clos Cadoux

Qu'est-ce que l'habitat participatif ?

L'habitat participatif (ou groupé), est une forme de logement où les occupants partagent des parties communes, tout en étant indépendants. Il se développe de plus en plus en France et est courant dans les pays voisins (Allemagne, Belgique). L'habitat participatif est très différent d'un groupe à l'autre. Il peut être rural ou citadin, regrouper deux ou plus de cent foyers, et cibler un type d'habitants (seniors par exemple). On parle d'habitat participatif car les habitants participent à la construction du lieu, définissent leur degré d'implication, le statut juridique, les valeurs communes, ont ou non des projets ou des actions en commun (achat collectif, partage de tâches, covoiturage, garde d'enfants, chaufferie collective,...).

Les habitants peuvent aussi se regrouper au niveau d'associations réunies par une «Coordin'action» qui a pour objectif d'animer le mouvement de l'habitat participatif en France (cf habitatparticipatif.com). Les habitats peuvent se recenser sur le site et bénéficier de conseils.

Comment est né ce projet et quels en sont les acteurs ?

En 2011, un groupe de réflexion s'est mis en place dans le Beauvaisis et une association a été créée pour aider les groupes à se constituer

« Ecologis du grand Beauvaisis ». Le projet du Clos Cadoux est né de l'opportunité d'un lieu où vivait une famille et de la rencontre de deux couples désireux de s'engager sur cette voie. Plusieurs personnes ont fait un bout de chemin avec le groupe sans toujours s'y engager. Aujourd'hui, le Clos Cadoux est un habitat intergénérationnel regroupé autour de valeurs communes, inscrites dans une charte : souci de respecter l'environnement, notamment en utilisant des matériaux écologiques, des techniques de jardinage naturel. Il regroupe 4 foyers et 12 personnes.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Le projet de vie du Clos Cadoux en est à son début et beaucoup de choses sont encore à construire et à réfléchir ensemble.

Des réunions sont programmées régulièrement pour avancer en ce sens, ainsi que des journées « chantiers » (taille de haies, rangement...). Les décisions sont prises au consensus. Le Clos Cadoux comprend 5 logements indépendants (un logement sera bientôt libre pour l'arrivée d'une nouvelle famille). Les parties communes comprennent actuellement un atelier, un parking et débarras, le jardin avec un poulailler, une chambre d'amis et prochainement une buanderie.



Visite à Abbecourt des projets de constructions le 20 juin 2018



Les habitants du Clos Cadoux

Quelles ont été les démarches administratives et juridiques pour mener à bien ce projet ?

Nous avons dû réfléchir au statut qui convenait le mieux pour le projet que nous voulions construire : plusieurs visites d'autres projets déjà en place, lecture et échange de documents existants en partage sur le site de la coordination des habitats participatifs. Nous avons pu travailler à l'écriture de nos statuts, avec l'aide d'un notaire qui a pris le temps de comprendre notre démarche, de faire des recherches et de nous conseiller. Certaines familles ont sollicité les banques pour financer l'achat des parts de la société et financer les travaux de leur logement. Il n'a pas toujours été facile de trouver un interlocuteur ouvert à ce projet, différent du profil type de l'achat immobilier individuel. Nous avons pu créer une SCIA en juillet 2017, après 6 ans de réflexion, d'échanges et de rencontres.

Pouvez-vous nous décrire un week-end type au Clos Cadoux ?

Il n'y a pas de week-end "type"! Pas plus ou moins qu'en habitat individuel! Par contre, nous répartissons des tâches qu'une famille seule pourrait faire sur un week-end, en plusieurs tâches faites par plusieurs, libérant du temps... par exemple, certains vont au marché et ramènent les commissions de tous, pendant que d'autres entretiennent le jardin. Chacun garde ses activités personnelles. Nous veillons seulement à pouvoir avoir un temps de rencontre et d'échange sur le week-end pour organiser le fonctionnement et travailler aux projets communs. Quelques journées sont organisées pour réaliser une activité collective : chantier d'entretien des extérieurs, pressage du jus de pomme, promenade dans le village... avec repas partagé. Et les enfants jouent !

Que diriez-vous à nos lecteurs du territoire pour les convaincre des avantages que présente un tel mode de vie ?!

Ce mode de vie permet de partager et de vivre positivement avec ses voisins, de ne pas souffrir de solitude tout en gardant son autonomie pour ses sorties, recevoir sa famille et ses amis. Il permet d'avoir moins de biens propres puisque l'on a du matériel en commun ou mis à disposition (jeux d'enfant, tondeuse,...). Il permet de développer l'entraide pour les travaux, les transports, les courses, de profiter d'un plus grand espace tout en partageant l'entretien. Les liens intergénérationnels sont très intéressants au quotidien, favorisant les transmissions et l'ouverture d'esprit. Ce mode de vie permet également d'envisager des projets que seul nous n'aurions pas osé : diminution des coûts d'investissement (serre, bâtiments techniques...), apport de compétences diverses et soutien de chacun.

+ d'infos :

L'ADIL

Une bonne adresse pour s'informer sur le logement. L'ADIL c'est l'Agence Départementale d'Information sur le Logement.

Information sur le logement :

Les conseils de l'ADIL portent sur

- Les rapports propriétaire-locataire
- L'accèsion à la propriété
- La copropriété
- Le droit de la construction
- La fiscalité immobilière
- La réalisation de travaux
- Les aides à l'amélioration de l'habitat et les aides à l'accèsion



Un conseil renforcé :

- Un conseil renforcé en accèsion avec des simulations financières et des plans de financement
- Un conseil renforcé en prévention des impayés locatifs et en prévention des expulsions, des lettres-type et des brouillons de courrier

Un conseil de proximité :

L'ADIL tient plus de 30 permanences info logement et info énergie dans tout le département.

Plus d'infos : www.adil60.org

La PFAC - Explications



La PFAC : Quest-ce que c'est ?

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) permet de réaliser les grands projets en matière d'assainissement nécessaires au développement des communes ainsi qu'à la protection de l'environnement et de la ressource en eau. Elle est à régler par tout propriétaire d'un immeuble devant être raccordé au réseau de collecte des eaux usées qu'il s'agisse d'une construction ou d'un réaménagement.

Exigibilité

La PFAC s'applique à toute nouvelle habitation édifée postérieurement à la mise en place de l'égout :

constructions neuves, changement de destination en habitation, voire extension ou division. Cette PFAC concerne tout type de logement produisant des eaux usées domestiques (maison, appartement) dans le cadre d'un projet d'habitat individuel (y compris divisions) ainsi que les projets de lotissement ou d'habitat collectif.

La PFAC :

- ✓ Dispense de réaliser un dispositif individuel d'assainissement (ANC).
- ✓ Donne un droit de branchement sur l'équipement public de collecte des eaux usées

La PFAC ne concerne pas :

- Les coûts ou frais de branchement au réseau de collecte.
- La redevance d'assainissement.

Maisons de l'Emploi, Missions Locales et Pôle Emploi

La Communauté de communes Thelloise soutient activement l'accès à l'emploi pour les habitants de notre territoire, grâce au travail du Pole Emploi qui est en contact étroit avec les entreprises ayant un projet d'embauche.

Retrouvez les agences dont vous dépendez sur cette carte.

Concernant les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et qui peinent à s'insérer dans la vie active, la Communauté de communes finance les actions des missions locales actives sur son territoire : l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement pour aboutir à un emploi, une formation ou tout simplement à l'autonomie (hébergement, permis de conduire, mobilité).

Découvrez la mission locale la plus proche de chez vous.

Mission Locale du Clermontois du Liancourtois et de la Vallée du Thérain
03.44.68.27.27

pôle emploi Fitz-James 3949 Service gratuit + prix appel

Maison de l'emploi et de la formation du Sud-Ouest de l'Oise
03.44.52.35.80

pôle emploi Beauvais Mykonos 3949 Service gratuit + prix appel

pôle emploi Méru 3949 Service gratuit + prix appel

Mission Locale de la Vallée de l'Oise (MIVO)
03.44.24.22.07

pôle emploi Creil Montataire 3949 Service gratuit + prix appel

Zoom sur... Les associations pour l'emploi

Tremplin

Tremplin est une association loi 1901 agréée par l'Etat qui met à disposition du personnel pour les particuliers, entreprises, collectivités, professions libérales et artisans.

C'est un service de proximité qui contribue à l'accès à l'emploi. L'association Tremplin est l'intermédiaire entre :

- Le demandeur d'emploi et votre besoin ponctuel ou régulier de main d'oeuvre et de services.

L'association est l'employeur de la personne identifiée comme convenant aux tâches de la vie courante de façon ponctuelle ou régulière telles que : Ménage/repassage - Jardinage - Petit bricolage

L'association Tremplin est une solution pour les entreprises, collectivités, professions libérales et artisans, pour pallier le remplacement de salarié, le surcroît d'activité, et/ou l'embauche saisonnière.

Pour quel type de missions ? -> Entretien locaux - Manutention / main d'oeuvre - Entretien d'espaces verts - Restauration - Ouvrier polyvalent



Thelle Emplois

L'association intermédiaire en activité depuis 25 ans, est à la recherche de personnel pour :

Le service aux particuliers dans le cadre des emplois familiaux :

- le ménage et le repassage
- la garde d'enfants de plus de 3 ans
- le petit bricolage
- la manutention (déménagement)
- le jardinage

Le service aux collectivités ou aux entreprises :

- le nettoyage - peinture et rénovation intérieures - la manutention
- espaces verts - service cantine - distribution



Méru
1 ter rue du Dr Gey
60110 Méru
03 44 22 29 92

Chambly
29 rue André Caron
60230 Chambly
01 30 28 85 80



Agence Neuilly en Thelle
25 rue de Beauvais
60530 Neuilly en Thelle
Tel : 03.44.31.65.84

Agence Noailles
5 rue de Calais
60430 Noailles
Tel : 03.44.03.20.62

La Halte-Garderie Itinérante Thelloise



Vous avez une démarche à effectuer, un besoin de temps libre, envie que votre enfant découvre un nouvel environnement?

Le service halte-garderie itinérante s'adresse aux familles et aux enfants de la Communauté de communes Thelloise. C'est un lieu d'accueil pour les enfants âgés de 3 mois à 6 ans, avec une priorité accordée aux moins de 4 ans.

La HGI propose un accueil de proximité aux familles ayant besoin d'un mode de garde ponctuel et collectif. Les familles ont accès à tous les lieux d'accueil de la HGI. Elles peuvent utiliser le service de façon régulière ou occasionnelle.

L'accueil régulier : il est planifié à l'avance. L'accueil de l'enfant est prévu pour une période déterminée inscrite au contrat d'accueil.

L'accueil occasionnel après inscription, se définit par un libre accès à la structure en fonction des places disponibles.

L'accueil d'urgence : Une place peut être accordée pour un besoin d'accueil à caractère particulier, exceptionnel.

Vous pouvez inscrire vos enfants sur tous les lieux d'accueil, auprès de l'équipe ou par téléphone au 03.44.26.99.50

 lundi	Abbecourt	9h-17h 
mardi	Neuilly en-Thelle	9h-12h
mercredi	Sainte-Geneviève	9h-17h
jeudi	Fresnoy en-Thelle	9h-17h
vendredi	Mesnil en-Thelle	9h-12h

 **Abbecourt** - Maison du Village - Rue de Hondenc-L'Evêque
Fresnoy-en-Thelle - Centre de loisirs - Mairie
Mesnil-en-Thelle - Salle des associations - Rue du Chef de Ville
Neuilly-en-Thelle - Salle des fêtes - Avenue des 5 martyrs
Sainte-Geneviève - Le Dojo - Centre Yves Montand - 42, rue de l'Avenir

Sur chaque lieu de la HGI, la famille a la possibilité de réserver une place pour le prochain accueil. La réservation peut également se faire par téléphone.



Payez vos services publics, en ligne avec TIPI

La Communauté de communes s'engage dans une démarche globale de dématérialisation pour répondre à la fois à un enjeu d'efficacité et d'optimisation de la charge de travail pour les agents.

Le paiement de l'usage des services publics locaux par internet, est une de ces étapes.

Il est rendu possible grâce au service TIPI (Titre Payable par Internet) qui permet le paiement en ligne pour les usagers publics locaux (halte-garderie itinérante, redevance spéciale et participation pour le financement de l'assainissement collectif PFAC).

Le dispositif est accessible 24/7, les modalités de règlement par TIPI sont simples à utiliser et les transactions sont sécurisées.

Une fois que l'utilisateur a saisi les coordonnées de sa carte bancaire dans une page sécurisée et validé son paiement, il reçoit un ticket de paiement dans sa messagerie électronique.

La TEOM

Pour un financement unifié du service public de gestion des déchets ménagers. Les élus ont voté la taxe la moins chère de l'Oise.

Le 11 octobre 2018, le conseil communautaire a voté la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour tous les habitants de la Communauté de communes Thelloise ; les élus ont opté pour un taux réduit mais citoyen. Rencontre avec Jean-François Mancel, Président de la Communauté de commune Thelloise.

Monsieur Mancel, pourquoi une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ?

Depuis la fusion, le 1er janvier 2017 des deux ex-communautés de communes Pays de Thelle et la Ruraloise, la situation en matière de gestion des déchets dont a héritée la nouvelle Communauté de communes Thelloise, n'était pas homogène.

D'un côté les habitants des 6 communes de l'ex-Ruraloise étaient soumis à une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) de 220 euros par foyer et par an (en 2018), tandis que les coûts pour les habitants des 35 communes de l'ex-Pays de Thelle étaient financés à 100% sur le budget de la Communauté de communes.

La Communauté de communes Thelloise avait l'obligation légale d'harmoniser ce financement avant le 31 décembre 2021 soit dans les 5 ans suivants la fusion.

Compte tenu des élections municipales de 2020, nous n'avons pas voulu faire supporter aux futurs maires la responsabilité d'une hausse du taux d'imposition et nous avons aussi jugé bon de profiter de la suppression progressive de la taxe d'habitation prévue par le gouvernement (NDLR : 80% des foyers français concernés d'ici 3 ans), afin de limiter l'impact de la TEOM sur le pouvoir d'achat.

Concrètement et pour une grande majorité des foyers, la simultanéité entre la suppression de la taxe d'habitation et l'instauration de la TEOM leur permettra de conserver une part importante du bénéfice de la suppression de la taxe d'habitation.

Qui est concerné par cette taxe ?

La TEOM concerne toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle s'applique au propriétaire et à l'usufruitier du bien. Si le bien est loué, le propriétaire peut en récupérer le montant dans les charges locatives.

Il est à noter que les habitants de l'ex-Ruraloise sont gagnants puisque l'ancienne redevance d'un montant de 220 euros sera en moyenne divisée par deux.

Combien cela va-t-il coûter aux habitants ?

Le taux de la taxe a été voté à 5,58% ; ce taux est appliqué sur le foncier bâti, soit en moyenne 110 à 120 euros par foyer et par an, à régler la première fois fin 2019.

Ce taux unique de 5,58% assurera en réalité 40% du coût total du service soit 2,45M€ sur 6,8M€, les 60% restants continueront d'être financés par le budget général de la Thelloise.

Ce taux est garanti jusqu'en 2020, les nouveaux délégués communautaires décideront alors d'une éventuelle révision du taux.

Ainsi la taxe votée ici sera la moins chère du département de l'Oise.



Quels sont les impacts envisageables dans le futur ?

Nous espérons que cette taxe incitera les habitants à réduire le volume de leurs déchets ménagers. La Communauté de communes Thelloise travaille déjà depuis plusieurs années en ce sens, à savoir, proposer des solutions comme le compostage, animer des ateliers et des réunions sur la réduction des déchets, le jardinage et comment mieux consommer.

(NDLR : Retrouvez l'agenda des animations « Ensemble pour réduire nos déchets dans ce numéro »).

La TEOM sera aussi l'occasion d'améliorer le service de collecte de déchets afin de toujours mieux répondre à l'attente des habitants.

Pour finir, s'il s'avère que la recette de la TEOM est plus importante que prévue, nous réfléchissons à utiliser le profit de deux façons :

- l'un en direction des Zones d'Activités Économiques, pour l'achat de nouveaux terrains et pour le recrutement d'un « chasseur d'entreprises » qui ira chercher des candidats potentiels à l'installation sur notre territoire ;
- l'autre en direction de la petite enfance avec l'amélioration de la prise en charge des jeunes enfants dans nos communes.

Monsieur Mancel, un dernier mot sur la gestion des déchets en Thelloise ?

Aujourd'hui, nous avons une certaine souplesse dans l'accueil et les horaires de nos déchetteries. Nous espérons que le nouveau mode de gestion imposé par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) ne sera pas, par sa rigidité, préjudiciable à l'environnement (NDLR : Toutes les déchetteries de l'Oise sont gérées par le SMDO depuis 2017). A cet égard une partie du prochain conseil communautaire sera consacré au fonctionnement des déchetteries.

Les redevances trimestrielles de la REOM ne seront plus adressées aux administrés mais payables sur l'avis d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties au titre de la TEOM.



Les textiles peuvent aussi avoir une deuxième vie, si vous les déposez dans une borne de récupération adaptée. S'ils sont en bon état, ils seront revendus en l'état, sinon ils seront transformés en chiffons industriels ou en isolant textile. Savez-vous ce qu'on peut mettre dans la borne ? Testez vos connaissances, les réponses sont à la fin de l'article

Dans les bornes textiles je dépose

(cochez les bonnes réponses) :

- a) Mes habits en bon état dont je ne veux plus
- b) Les habits usés et troués utilisés par mamie pour le jardin
- c) Le linge de maison : nappe et draps délavé et peluchés
- d) Les chaussures de tata reliées par paire
- e) Les baskets trouées (nouées par paire) de la cousine
- f) la blouse tachée de peinture du fiston
- g) les chaussettes orphelines du petit frère
- h) la serviette éponge mouillée et moisie que tonton avait oublié au fond de son sac
- i) les jolis habits devenus trop petits du cousin

Et tout doit être mis dans des sacs fermés pour les protéger de l'humidité et de la saleté. Faites attention aux chaussures qui doivent être liées par les lacets ou mises dans un sac pour garder les deux chaussures de la paire ensemble !

et ne sont plus recyclables
 h : dans les ordures ménagères car les tissus mouillés moisissent
 f : dans les ordures ménagères car la peinture a taché le tissu
 a, b, c, d, e, g, i se mettent dans les bornes textiles.
 Réponses :

Déchets végétaux : fin de la collecte



La collecte des déchets végétaux s'arrête le 30 novembre 2018. Si vous en avez encore au-delà de cette date, vous pouvez les composter ou les déposer en déchetterie. Pendant la période hivernale, évitez de mettre vos déchets végétaux avec les ordures ménagères. L'impact écologique et le coût de l'enfouissement de ces déchets végétaux avec les ordures ménagères sont beaucoup plus importants que l'apport en déchetterie ou la gestion à son domicile (compostage ou utilisation en paillage).

IMPACT ÉCOLOGIQUE



ASTUCE : les feuilles mortes font un excellent paillage. Broyer les avec votre tondeuse à gazon, elles seront plus faciles à ramasser et tiendront mieux au sol dans les massifs, au pied de vos haies ou dans le potager pour le protéger pendant l'hiver.

La collecte reprendra la première semaine d'avril 2019. Information pour les déchetteries : www.smdoise.fr

Ensemble, pour réduire nos déchets !



Depuis la rentrée scolaire 2018, la CCT et la médiathèque Claude DESPRES de Mesnil-en-Thelle réalisent en partenariat un programme d'animations sur l'écologie et la réduction des déchets. Ces animations ont lieu à la médiathèque.

Cette série a commencé le samedi 13 octobre 2018 par un après-midi d'échanges sur la réduction des déchets, qui était l'occasion de découvrir les différents champs d'actions où chacun peut agir en tant que citoyen.

A la suite, les ateliers seront déclinés par thématiques dont certains seront à destination exclusive des enfants. Toutes les animations sont gratuites et ouvertes à tous.



Programmes des animations :

- **Du 13 octobre au 06 novembre**
Expositions écogestes
- **Vendredi 23 novembre 16h à 18h**
Bus d'animation de la médiathèque départementale de l'Oise avec une exposition sur l'eau
- **Samedi 24 novembre 11h**
Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- **Samedi 01 décembre 14h**
Atelier fabrication de décoration de Noël avec des matériaux de récup (à partir de 5 ans - sur réservation auprès de la médiathèque)
- **Samedi 15 décembre 14h**
Atelier furoshiki (pour les adultes sur réservation auprès de la médiathèque)

Contacts pour toute information

Médiathèque Claude DESPRES
 9 rue Marie Curie
 60530 MESNIL-EN-THELLE
 Jennifer TURLIER au 09.62.69.22.6
bib.mesnienthelle@gmail.com

Communauté de communes Thelloise
 7 avenue de l'Europe
 60530 NEUILLY-EN-THELLE
 Gaëlle CHABOT au 03.44.26.99.50
gestiondesdechets@thelloise.fr

Concert du Centenaire

À l'occasion de la commémoration du Centenaire de la guerre 14/18, l'Harmonie organise un concert spectacle avec pour thème « les couloirs du temps »

Programme de musique militaire accompagnée de vidéos, relatant la période Empire, 1914/1918 et 1939/1945.

Les concerts seront organisés les :

- Dimanche 11 novembre à Bailleul s/Thérain - salle des fêtes
- Dimanche 25 novembre à Abbecourt - maison du village.

Le spectacle est entièrement gratuit.

L'Harmonie Recrute...

- Vous voulez apprendre ou réapprendre la musique ?
- Vous voulez apprendre la maîtrise d'un instrument ?
- Vous savez jouer d'un instrument mais vous ne trouvez de groupe ?

ALORS REJOIGNEZ LA FANF'HARMONIE d'ABBECCOURT

Notre registre musical est large, il se compose de trois registres principaux :

- Les cérémonies officielles,
- Les défilés festifs (style marching band)
- Les concerts.

Nous animons également une classe d'initiation musicale pour instruments à vent : trompette, clarinette, saxophone, basse et xylophone. La formation comprend : le solfège et l'apprentissage de l'instrument (les instruments sont prêtés par l'harmonie).

Toutes les infos : www.fanfare-harmonie-abbecourt.fr
03 44 02 72 35 ou 06 11 19 34 48.

« Les Couloirs Du Temps »



Entrée : 15 euros. Gratuit pour les moins de 14 ans accompagnés.
Renseignements et réservations à l'Office de Tourisme des Sablons en
Pays de Nacre,
51 rue Roger Salengro 60110 MERU Tél. : 03 44 84 40 86
www.enfants-cancers-sante.fr

Franz Schubert

Concert-Conférence

Le dimanche 16 décembre 2018 à 15 heures au Théâtre du Thelle à MERU, le pianiste et musicologue Jean-Michel Latscha proposera un concert-conférence sur le thème « Schubert, homme ordinaire et compositeur de génie ».

Un riche diaporama, des extraits sonores et, au piano, des œuvres favorites de notre « Cher Franz » jalonnent cette présentation.

Jean-Michel Latscha, qui réside en pays thellois se produit bénévolement en faveur de l'association « Enfants Cancers Santé » et de son antenne régionale pour l'Oise et l'Aisne dont il est le président-fondateur.

Cette association lutte contre les cancers et leucémies de l'enfant et de l'adolescent en participant au financement de la recherche en cancérologie pédiatrique.

La manifestation est organisée par l'association locale du Rotary-club de Méru-Chambly. Théâtre du Thelle 31 rue Voltaire 60110 MERU

Depuis le 15 septembre 2018, le MUDO - Musée de l'Oise propose l'exposition Trésors Céramiques dans la magnifique salle sous-charpente du 16ème siècle. Cette exposition est une préfiguration du parcours permanent sur la céramique qui accompagnera la présentation de la collection du 20ème siècle prévue fin 2020.

En exposant les pièces majeures du musée, du 9ème siècle à nos jours, véritable vitrine du patrimoine artistique de l'Oise, Trésors céramiques démontre la place privilégiée de l'Oise dans l'histoire de la céramique en France.

MUDO-Musée de l'Oise - 1 Rue du Musée, 60000 Beauvais - du samedi 15 septembre 2018 au lundi 31 décembre 2018 - de 11h00 à 18h00 - Gratuit



Crédit photo @Eric CREMOIS

Le FC Chambly continue à faire rêver

Cette année, le FC Chambly-Oise est le troisième plus ancien club du National de football (la troisième division française).

C'est en effet sa cinquième saison à ce niveau, derrière Boulogne-sur-Mer (sept) et Dunkerque (six).

Bref, le club phare de l'Oise et le deuxième de Picardie (après l'Amiens SC en Ligue 1) s'est installé à ce niveau et l'expérience semble lui donner des ailes !

Après un exercice 2017-2018 compliqué (maintien à la dernière journée), néanmoins formidablement embelli par une extraordinaire épopée en Coupe de France (demi-finale à Nantes devant 37 000 spectateurs), le FCCO a attaqué très fort cette saison pour jouer les premiers rôles, après avoir notamment battu deux relégués de Ligue 2 chez eux (Quevilly Rouen Métropole 1-0, Bourg en Bresse 1-0), mais aussi Boulogne-sur-Mer (2-0), l'un des favoris, au stade des Marais, dans un match qui enthousiasma le très nombreux public présent.

D'ailleurs, malgré la période des vacances (trois matches au mois d'août) et les difficultés de parking, l'équipe a attiré mille spectateurs de moyenne ... en attendant mieux !!! Le spectacle est au rendez-vous.

Le club a su opérer un judicieux mélange entre les anciens (Gaharo et Lassana Doucouré, John Popelard, Eduardo Rodrigo), des « locaux » qui sont là depuis des années, et un recrutement réussi, avec les nouveaux buteurs, Patrick Etshimi et Joris Correa,

Le meilleur aussi chez les jeunes !

Le FC Chambly-Oise ne se contente pas d'avoir une équipe fanion de haut niveau. La formation des jeunes est une priorité du club. Elle l'a toujours été pour Fulvio Luzi (président de la SAS FC Chambly) et elle l'est aussi désormais pour Michel Françaix, nouveau président de l'Association, ex-Maire de Chambly et ancien député de la circonscription. Ainsi, l'école de football (enfants de 5 à 9 ans) est passée cette saison de 80 licenciés à plus de 130, effet Coupe du Monde oblige évidemment...

Mais le FC Chambly-Oise est surtout le meilleur club de l'Oise par ses résultats chez les jeunes. Il est ainsi le seul à posséder une équipe en championnat de France, les moins de 17 ans, entraînés par Florian Goergen, qui attaquent leur deuxième saison à ce niveau et ont gagné deux de leurs cinq premiers matches. Cette équipe rencontre des centres de formation de clubs professionnel (Paris-SG, Lille, Lens, Caen, Le Havre, Amiens...) mais elle démontre ses qualités dimanche après dimanche. Toutes les autres équipes de jeunes du FCCO appartiennent à l'élite du championnat des Hauts de France (Régional 1), des U14 aux U18 en passant par les U15 et les U16. Avec pour toutes ces équipes des résultats prometteurs dans ces premières semaines de la nouvelle saison...

le « cerveau » Guillaume Henry de retour à Chambly après deux ans en Ligue 2 à Bourg en Bresse, mais aussi quatre anciens joueurs des Herbiers, nos « bourreaux » en demi-finale, finalistes brillants contre le Paris-SG au Stade de France.

L'ancien capitaine vendéen Sébastien Flochon a emmené dans ses bagages dans l'Oise ses coéquipiers Guillaume Dequaire, Joachim Eickmayer et Diaranké Fofana, tous séduits par le projet chamblyen que leur a présenté le président, à savoir une accession en Ligue 2 dès que possible !!!

Et comment ne pas citer aussi Simon Pontdemé, au club depuis 2015, ex-pro de Ligue 2 et sans doute le meilleur gardien du National aujourd'hui...

Autre bonne nouvelle : le coach Bruno Luzi vient d'obtenir le diplôme le plus prestigieux possible, le BEPF (Brevet d'Entraîneur Professionnel de Football) qui peut lui permettre d'entraîner en Ligue 1. Avec Chambly ?

C'est le grand rêve de la famille Luzi, fondatrice du club en 1989, un rêve auquel veulent croire Fulvio et Bruno, ne serait-ce que pour rendre hommage à la mémoire de leur papa Walter, dit « Pépé », qui nous a quitté le 28 février dernier, un soir d'exploit en Coupe de France contre le Racing-Club de Strasbourg (Ligue 1)...

infos : fcchambly.com
 facebook.com/FcChamblyThelle/


Crédit photo @Eric CREMOIS

Du 1^{er} au 30 NOVEMBRE

PRÉPAREZ LA SAISON HIVERNALE !

PASS DE 10 ENTRÉES*

10 = 13

NATATION • AQUASPORT

*3 entrées offertes ou 3 entrées activités BASIC/PREMIUM offertes en plus pour l'achat d'un Pass de 10 - voir conditions à l'accueil

moncentreaquatique.com

638 rue Anatole France

60230 Chambly

01 30 28 98 74 • www.aquathelle.fr



Aquathelle
Centre aquatique